

Orientations prioritaires de Développement professionnel continu visant plusieurs professions / spécialités

Sages femmes

Fiche de cadrage n°247

1 Intitulé de l'orientation

247. Pratique de l'échographie gynéco-obstétricale, focalisée et de dépistage

2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

L'échographie occupe une place essentielle en gynécologie-obstétrique et contribue à réduire la mortalité et la morbidité périnatales. Pour le suivi et le dépistage, cet outil est devenu indispensable au clinicien avec un cahier des charges très précis.

L'échographie obstétricale et fœtale est dans certains cas le seul examen permettant d'identifier un risque pour le fœtus ou la grossesse en cours, de diagnostiquer une pathologie fœtale ou obstétricale et de la surveiller.

La réalisation d'échographies durant la grossesse contribue à réduire la mortalité et la morbidité périnatale, les handicaps d'origine périnatale et la mortalité maternelle notamment en contribuant à la datation de la grossesse, en permettant de reconnaître de façon précoce les grossesses multiples, en identifiant et en surveillant les pathologies du fœtus et de ses annexes

Par sa formation initiale, la sage-femme dispose des compétences médicales pour prescrire et réaliser les échographies, examens qui représentent une aide indispensable au suivi de la grossesse et au suivi gynécologique.

L'arrêté du 20 avril 2018 précise qu'il est recommandé aux médecins et sages-femmes qui effectuent des échographies obstétricales et fœtales :

- de se soumettre régulièrement à une formation continue portant spécifiquement sur ce domaine ;
- de s'engager dans un processus d'évaluation de leurs pratiques et d'avoir une activité régulière et suffisante pour garantir la qualité et la sécurité de leurs pratiques ;

- de travailler en lien avec un ou plusieurs réseaux de périnatalité, un ou plusieurs CPDPN et des échographistes réalisant des échographies à visée diagnostique de manière à assurer un parcours de soin coordonné aux femmes enceintes.

Il (re)définit les trois types d'échographie obstétricale et fœtale : les échographies de dépistage, focalisée et à visée diagnostique et précise également les qualifications requises pour réaliser un examen échographique.

Toute sage-femme diplômée d'Etat peut réaliser des échographies focalisées (sur prescription médicale en cas de pathologie maternelle et fœtale) ; pour la réalisation des échographies de dépistage, l'obtention d'un DU ou d'un DIU est obligatoire (l'Attestation Universitaire d'Échographie Obstétricale pour les sages-femmes diplômées avant 2011

A ce titre, le DPC accompagnera les recommandations de bonnes pratiques (arrêté du 20 avril 2018) relatives aux modalités de réalisation des examens concourant au diagnostic prénatal et précise le régime d'habilitation applicable aux différents types d'échographies

De ce fait, et dans le souci d'une prise en charge optimisée pour les patientes, les objectifs de cette orientation sont :

- Améliorer les compétences et la pratique des sages-femmes dans l'utilisation et la pratique de l'examen échographique dans le domaine de la gynécologie et de l'échographie focalisée fœtale en respect de leur champ de compétences, des textes réglementaires et recommandations professionnelles ;
- Former les sages-femmes aux échographies de dépistage et maintenir les compétences des sages-femmes titulaires d'un DU ou d'un DIU dans la réalisation des échographies de dépistage.

3 Périmètre de l'orientation

Thématiques concernées par la présente orientation :

- **En échographie gynécologique :**
 - Rappels du cadre légal de l'examen échographique par la sage-femme ;
 - Organisation et bases techniques d'un examen d'échographie gynécologique, construction d'une image échographique ;
 - Utilisation de l'échographie abdominale ou endocavitaire en fonction des indications ;
 - Apports de connaissance et pratiques par organe : Sein normal et pathologique, pelvis normal, cycle menstruel : aspects de l'ovaire et de l'endomètre, malformations utérines, meno-métrorragies, algies pelviennes chroniques, pathologies infectieuses pelviennes, ménopause, infertilité, pathologies annexielles, échographie dans le cadre de l'orthogénie, dans le cadre de la PMA (monitorage, bilan infertilité) ;
 - Interprétation de l'image ;
 - Elaboration d'un compte rendu en cas d'adressage.
- **En échographie focalisée :**

- Rappels du cadre légal de l'examen échographique par la sage-femme ;
 - Organisation et bases techniques d'un examen d'échographie gynécologique, construction d'une image échographique ;
 - Utilisation de l'échographe pour : confirmation de la localisation intra-utérine d'une grossesse au premier trimestre, vitalité fœtale (activité cardiaque) ; bien-être fœtal (quantité de liquide amniotique, doppler ombilical, etc.) ; estimation de poids fœtal ; localisation placentaire, col utérin ;
 - Interprétation de l'image ;
 - Compte rendu en cas d'adressage ;
 - Identification des anomalies et orientation.
- **En échographie de dépistage :**
 - DU/DIU en échographie gynéco-obstétricale pour les non titulaires ;
 - Pour les titulaires du DU/DIU : approfondissement des compétences sur la mise en œuvre des 3 échographies de dépistage de la grossesse :
 - échographie du premier trimestre (longueur cranio-caudale, clarté nucale), participation au dépistage de la trisomie 21 (marqueurs sériques, clarté nucale, DPNI,...)
 - échographie de morphologie des 3 trimestres
 - biométrie (périmètre céphalique, abdominal, taille du fémur, estimation du poids)
 - dopplers
 - Compte rendu pour travail en réseau facilité
 - Identification des anomalies et orientation vers un référent du CPDPN

Attendus pédagogiques :

Les actions devront :

- Aborder de façon distincte les 3 types d'échographie : gynécologique, focalisée, de dépistage
- Inclure des ateliers pratiques autour de l'utilisation de l'échographe réalisée en présentiel ou mixte
- Les actions de perfectionnement à l'échographie de dépistage ne pourront concerner que les titulaires d'un DU/DIU d'échographie en échographie gynéco-obstétricale ;
- Pour les titulaires du DIU d'échographie, les ateliers peuvent se dérouler en classe virtuelle ou e-learning dès lors que l'action est un programme intégré associant :
 - des séquences de formation au cours desquelles est présentée la manipulation de la sonde au regard de l'examen à réaliser, via un film ou en réalité virtuelle,
 - une évaluation des pratiques réalisée par le professionnel lui-même auprès de sa patientèle d'acquisition et d'interprétation d'images,
 - une auto-évaluation sur la base de critères définis, accompagnée d'un retour commenté de l'organisme,
 - la mise en place d'un plan d'amélioration et de son suivi.

Sont exclues :

- Les actions en e-learning exclusif pour les actions ou séquences traitant de l'échographie gynécologique et de l'échographie focalisée,

Modes d'exercice :

- Libéral
- Salariés en centres de santé conventionnés
- Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux